

	<p style="text-align: center;">Aides Financières FFBA Autres Phases des Championnats de France Et Trophées Elite Jeunes</p>	<p>Fiche adoption : CD 15/03/2008 entrée en vigueur : 01/09/2008 validité : permanente secteur : COM remplace : - nombre de pages : 1 annexe : 0</p>
---	--	--

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. LES SUBVENTIONS

Les subventions éventuelles sont délivrées suite au rapport final et aux comptes certifiés fournis par l'organisateur en fonction de la compétition organisée.

2. LES PRISES EN CHARGE SUR LES AUTRES PHASES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Pour l'hébergement et la restauration, les Juges-Arbitres, les arbitres, les élus du bureau, les responsables de Commission, les cadres de la DTN sont pris en charge par la fédération.

Les frais d'hébergement concernant toutes les personnes citées au paragraphe précédent sont réglés par l'organisateur et remboursés par la FFBA sur présentation des justificatifs.

Les frais de restauration concernant toutes les personnes citées au paragraphe précédent sont à la charge de ces personnes et remboursés par la FFBA sur présentation des justificatifs.

Les montants alloués sont :

Chambre : 58€

Les réservations d'hôtel pour les arbitres et les officiels sont faites par l'organisateur.

3. LES PRISES EN CHARGE SUR LES TROPHEES ELITE JEUNES

Pour l'hébergement et la restauration, les Délégués de la Commission Nationale Jeunes et les cadres de la DTN sont pris en charge par la fédération.

Les frais d'hébergement concernant toutes les personnes citées au paragraphe précédent sont réglés par l'organisateur et remboursés par la FFBA sur présentation des justificatifs.

Les frais de restauration concernant toutes les personnes citées au paragraphe précédent sont à la charge de ces personnes et remboursés par la FFBA sur présentation des justificatifs.

Les montants alloués sont :

Chambre : 58€

Les réservations d'hôtel pour les officiels sont faites par l'organisateur.